

Envoyé en préfecture le 13/03/2023

Reçu en préfecture le 13/03/2023

Publié le 15 mars 2023

ID : 014-211401815-20230227-DELIB20230307-DE



Exécutoire le 15 mars 2023



Département du Calvados  
**Commune de CORMELLES LE ROYAL**  
Mairie : 20, rue de l'Eglise  
14123 CORMELLES LE ROYAL

Conseillers en exercice : 25 Conseillers présents : 21 Votants : 24	<b>Séance du 27 février 2023</b>
Date de la convocation : 21 février 2023	
<b>Delib20230307</b>	

## CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept février à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, Maire.

### Présents :

M. Jean-Marie GUILLEMIN, Mme Sophie OBLIN-POMMIER, M. Didier LIZORET, Mme Fabienne MOREL, M. Mustapha MZARI-ROSSI, Mme Pascale BOURSIN, M. Pierre JUNQUA, Mme Isabelle GERME, Mme Claude FRÉMIN, M. Philippe BERARDI, M. Bertrand LANGRAND, Mme Anne-Marie ARANDA, M. Laurent EUDE, M. Francis MÉNARD, Mme Maryline CHAUCHIS-ARDAENS, M. Valéry DELAGE, Mme Ymen FARHAT, Mme Véronique LEVILLAIN, M. Jérôme PIERRE, M. Damien GUINEHEUX, Mme Aurélie BARRÉ-RIBET.

### Pouvoirs :

M. Hervé ROSE à M. Didier LIZORET  
Mme Aude LE CAM à M. Jean-Marie GUILLEMIN  
Mme Rachel LOPEZ à M. Pierre JUNQUA.

### Absent excusé :

M. Florent ANDRÉ.

### Secrétaire :

Mme Ymen FARHAT, désignée à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 13/03/2023

Reçu en préfecture le 13/03/2023

Publié le 15 mars 2023

ID : 014-211401815-20230227-DELIB20230307-DE



Exécutoire le 15 mars 2023

**Delib20230307**

**OBJET : Gestion d'un dispositif de recueil dans le cadre des demandes de cartes nationales d'identité et de passeports**

Monsieur le Maire expose aux membres de l'assemblée que, depuis qu'il est élu Maire de la Commune, à chaque renouvellement de Préfet, il a écrit pour demander que la Commune puisse devenir centre de recueil des demandes de cartes nationales d'identité et de passeports.

Cette persévérance a porté ses fruits puisque, suite au dernier courrier adressé en janvier dernier, un accord a été donné par les services de l'Etat.

Où cet exposé,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- est favorable à l'installation d'un dispositif de recueil des demandes de cartes nationales d'identité et de passeports au sein de la Commune,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Suivent les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,  
Cormelles le Royal, le 28 février 2023

Le Maire,



Jean-Marie GUILLEMIN